

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2024

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le « RTC »), tenue le 2 octobre 2024, à 17 h, au 1130, route de l'Église, Québec.

Sont présents :

Maude MERCIER LAROUCHE, présidente
Claude LAVOIE, vice-président
France BILODEAU
Jean-François GOSSELIN
Sébastien HALLÉ
Liguori HINSE
Joel JONCAS
Lucie Le BLANC
Annie SANFAÇON

Sont absents:

Pierre-Luc LACHANCE
Jean SIMARD
David WEISER

FORMANT QUORUM

Sont aussi présents :

Stéphanie DESCHÊNES, secrétaire générale
Nicolas GIRARD, directeur général

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 24-50

Sur proposition de M. Liguori Hinse, appuyée par M^{me} France Bilodeau, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2. Déclaration d'intérêts

Aucune déclaration d'intérêts n'est effectuée par les membres du conseil d'administration concernant les sujets de la présente assemblée.

3. Période de questions du public

Madame la présidente invite les personnes présentes à la période de questions.

4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 septembre 2024

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

Résolution 24-51

Sur proposition de M. Claude Lavoie, appuyée par M^{me} Annie Sanfaçon, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 4 septembre 2024, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

5. Dossiers soumis au conseil d'administration

5.1. Adoption du Règlement n° 446 concernant le remplacement des équipements embarqués du système d'aide à l'exploitation et à l'information voyageurs

CONSIDÉRANT que le programme d'immobilisations 2024-2033 prévoit des investissements sur dix (10) ans de 81 M\$ pour le maintien des systèmes d'information numériques;

CONSIDÉRANT que le RTC prévoit le remplacement des équipements embarqués du système d'aide à l'exploitation et à l'information voyageurs pour une partie de son parc d'autobus (le « Projet »);

CONSIDÉRANT que le RTC affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le règlement et qu'il affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années;

CONSIDÉRANT que le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention;

CONSIDÉRANT que le RTC se réserve le droit de payer comptant, à même son budget d'exploitation, une partie des coûts prévus au présent règlement;

CONSIDÉRANT l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

Résolution 24-52

Sur proposition de M. Joel Joncas, appuyée par M^{me} France Bilodeau, il est résolu d'adopter le règlement n° 446, décrétant un emprunt n'excédant pas 7 673 000 \$ concernant le remplacement des équipements embarqués du système d'aide à l'exploitation et à l'information voyageurs, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° 5.1 à l'ordre du jour de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, et de le transmettre, pour approbation, au conseil d'agglomération de Québec et au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité

6. Divers

Aucun item n'a été ajouté sous cette rubrique.

7. Période d'intervention des membres du conseil

Madame la présidente invite les membres du conseil à la période d'intervention.

8. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 17 h 11.

Maude Mercier-Larouche, présidente

Stéphanie Deschênes, secrétaire générale